

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mercredi 09 décembre 2020 à 20h00 à la salle de la Danoterie, sous la présidence de Jérôme Ricordel, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 02/12/2020

PRESENTS : Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Solène Migliorati, Didier Mouraud, Laetitia Barreau, Didier Martin, Karen Pitré, Frédérique Tressel, Clarisse Ollivier, Emmanuel Raoult, GENEVIÈVE Menoret, Florian Boyère, Erwan Genet, Catherine Laillé, Stéphane Poulain, Aurélie de Cassagnac, Annabelle Mazan, Philippe Mahé.

PROCURATION : Alexandra Guiho a donné procuration à Catherine Laillé

SECRETAIRE DE SÉANCE : Catherine Laillé

M. Le Maire indique au conseil municipal que le point n°10 « Le règlement du marché alimentaire » est décalé à un prochain conseil municipal.

1- Approbation du Compte-Rendu du 10/11/2020 :

Mme Philippe Mahé souhaite que soit complété dans les informations diverses sur le point « Groupe minoritaire », les mots suivants : « Nous tenons à porter à la connaissance du conseil municipal que nous nous sommes désolidarisés de notre colistière élu sur la liste « Pour Fégréac » Aurélie de Cassagnac. Aussi, après avoir informé Aurélie que nous faisons scission nous avons rencontré le Maire et les colistiers de la liste « pour Fégréac » afin de les informer que nous sortions de la liste portée par Aurélie ».

Vote à l'unanimité

2- Tarifs Communaux 2021 :

Rapporteur : Didier Mouraud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 conformément au document annexé à la présente délibération, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et M. le Receveur municipal.

Vote à l'unanimité

3- Autorisation poursuite du Receveur municipal :

Rapporteur : Didier Mouraud

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accorder une autorisation permanente des poursuites au comptable des finances publiques, responsable du service de gestion comptable de Redon sur l'ensemble des budgets de la commune, et transmet la présente délibération à M. le Sous-Préfet, à M. Le Receveur municipal.

Vote à l'unanimité

4- Signature du Marché Bulletin Municipal :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Imprimerie Le Galliard selon le bordereau de prix annexé à la présente délibération, pour une période de 3 ans ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Receveur municipal

Vote à l'unanimité.

5- Signature du Marché Nettoyage de la Salle des Sports :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise Soltisse pour un montant annuel de 5 940 € TTC révisable chaque année, pour une période de 3 ans ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier, et transmet la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et à M. le Receveur.

Vote à l'unanimité.

6- Signature du Marché Maîtrise d'œuvre Rue de la Bande Jolie :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec la Maîtrise d'œuvre ADAO pour un montant de 7 585 €HT comprenant l'option OPC, pour l'aménagement de la Rue de la Bande Jolie ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Receveur municipal

Vote à l'unanimité.

7- Décision Modificative n°2 :

Rapporteur : Didier Mouraud

M. le rapporteur propose d'effectuer les écritures comptables ci-dessous, à la suite de l'augmentation du point d'indice pour les élus, et le solde 2019 demandé par la SPL :

Dépenses Fonctionnement	
Chapitre 65	Compte 6531 : + 5 000 €
	Compte 6574 : + 15 000€
Chapitre 11	Compte 617 : - 5 000 €
	Compte 6042 : - 10 000 €
Chapitre 022	Compte 022 : - 5 000 €

Vote à l'unanimité.

8- Décision Modificative n°3 :

Rapporteur : Didier Mouraud

M. le rapporteur expose qu'à la suite de la cession de l'ancien tracteur, il est nécessaire d'effectuer les opérations comptables suivantes :

Dépenses	Recettes
Article 675 (achat de l'ancien tracteur) : 27 508 €	Article 2182 : 27 508 €
	Article 775 : 12 000 € (montant de la cession)
Article 192 (moins-value) : 15 508 €	Article 7761 : 15 508 €

Vote à l'unanimité.

9- Demande de subvention DSIL 2021 :

Rapporteur : Didier Martin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter le projet « Mise aux normes des équipements sanitaires touristiques », pour un montant de 70 000 € HT, de solliciter la subvention au titre de la DSIL 2021, d'inscrire ce programme en priorité 1 de la DSIL et dans le budget primitif 2021 de la commune, et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité

10- Suppressions et créations de poste :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'ouvrir au tableau des effectifs, les postes suivants : 2 postes d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 01/12/2020 à temps complet, un poste Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 01/12/2020 à temps non complet, et le poste Agent maîtrise principal à temps complet, à compter du 15/12/2020, de supprimer à l'issue de la nomination, les postes actuellement pourvus, à savoir : 2 postes d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, et un poste d'Adjoint technique à temps complet, et donne mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité

11- CDG44 : Renouvellement de la convention ACFI :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au service de prévention des risques professionnels relative à l'intervention d'un agent chargé d'une fonction d'inspection du centre de gestion de Loire Atlantique, et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,

Vote à l'unanimité

12- SPL : Tarifs 2021 :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accepter la révision de 1.5 % des tarifs 2021 proposés par la SPL La Roche, annexé à la présente délibération,

Vote à l'unanimité

13- SPL : Participation communale :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder la subvention d'exploitations 2021, selon les montants énoncés ci-dessous, à la SPL LA Roche, d'inscrire ces sommes au budget primitif 2021, de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M. le Receveur municipal et le Président de la SPL La Roche.

Montants et modalités de versements des subventions d'exploitations 2021	Enfance et Jeunesse	Accueil des jeunes périodes scolaires
	38 897.50 €	35 784.43 €
1 ^{er} acompte : dû au 31/01/2021 = 30%	11 669.25 €	10 735.33 €
2 ^{ème} acompte : dû au 15/04/21 = 30 %	11 669.25 €	10 735.33 €
3 ^{ème} acompte : dû au 15/11/21 =30 %	11 669.25 €	10 735.33 €
4 ^{ème} versement au 30 avril 2022 : 10% ajusté au résultat	3 889.75 €	3 578.44 €

Vote à l'unanimité.

14- Rapport annuel : Déchets

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

M. Le Maire indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie

15- Compte-rendu des commissions et délégations :

Décision du Maire :

- Décision n°2020-05 relative à la location de panneaux digitaux informatifs.
- Décision n°2020-06 relative à la convention avec Redon Agglomération concernant les Interventions musicales en milieu scolaire.

CCAS : Le CCAS a choisi d'offrir des paniers gourmands à destination des aînés de 74 ans et plus. M. le Maire remercie les services pour la réactivité du listing et du découpage par élus.

Mme Migliorati rappelle que le registre des personnes vulnérables est ouvert, et que chaque administré peut s'y inscrire s'il le souhaite.

CME : Remise de cadeaux par les enfants pour les personnes âgées de l'EHPAD, le 23/12/20.

Election du CME, le 04/12/2020 effectuée dans les écoles au lieu et place de la Mairie, compte tenu de la crise sanitaire.

Opération « Globe Day Enjoy » : L'entreprise Hasbro va faire un don de jouets pour les enfants dont les familles peuvent avoir des difficultés mais également quelques jeux vont être donnés au périscolaire et à la Médiathèque.

Commission Santé Redon Agglomération : Mise en place d'un groupe de travail 44 (St Nicolas de Redon, Avesnac, Fégréac) pour une réflexion et discussion commune pour la venue de médecins.

L'ARS a classé les 3 communes, en zone prioritaire.

Commission Bâtiment :

Salle des sports : -Les travaux d'accessibilité sont finis. L'élévateur est installé.

-La commission de sécurité a émis un avis favorable, hors nouvelles installations.

Voirie : -Mise en place des guirlandes de Noël et des sapins.

-Rappel de la consultation de l'inventaire Bocager, qui se tient jusqu'au 31/12/20.

-Place de la Danoterie : les plantations ont été réalisées.

Commission tourisme et voirie : Les deux commissions sont allées voir les 3 sites touristiques de la commune, avec les améliorations à faire (circulation, signalétique...). La vice-présidente de Redon Agglomération a également visité ces lieux et travaille sur les installations au Bellion.

Commission Animation : Opération en partenariat avec Groupama pour faire gagner des bons d'achat auprès des commerçants.

-Animations prévues sur le marché, le 18/12/20 avec musique, père Noël, et café si cela est autorisé.

Redon Agglomération : -Réunion sur les antennes et rencontres des entreprises téléphoniques.

-Réunion avec la commission culture sur les projets 2021. La Médiathèque de Fégréac a été félicitée pour son maintien du film documentaire en visio et son atelier « langue des signes » en visio.

-Réunion Emploi-Formation : Présentation de Confluence 2030 et la mise en place d'un campus car il y a un problème d'hébergement des étudiants.

Marché centre bourg : Réflexion sur l'emplacement du marché car la place pose problème.

EPTB Vilaine : réflexion et expérimentation cet hiver sur le bon niveau d'eau dans les marais.

11- Informations et Questions diverses :

Informations :

Projet Antenne Téléphonique :

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a eu une rencontre avec Orange et le nouveau responsable du projet d'antenne sur Fégréac, M. Carrissimo. Au départ, les 6 propositions faites, ne convenaient pas. A la fin de la

discussion, Orange a signalé qu'il allait réétudier une des propositions. M. le Maire a mis au courant le collectif et une rencontre est prévue vendredi prochain.

M. le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion avec Redon Agglomération, les opérateurs téléphoniques ont indiqué qu'ils étaient tenus législativement par un planning défini par l'Etat, « le new deal » ; C'est pourquoi les implantations d'antenne s'accélèrent. Free, a parallèlement commencé avec l'envoi de courrier dans les communes où ils avaient des antennes pour signaler le passage à la 5G.

M. le Maire souligne qu'aujourd'hui aucune Déclaration préalable n'est arrivée en Mairie, et que la commune est en attente de la ré-étude de l'emplacement qui est acceptable pour un plus grand nombre.

M. Philippe Mahé indique que c'est le pot de fer contre le pot de terre. La collectivité peut faire retarder les choses, discuter et prendre un avocat.

M. le Maire répond que les opérateurs ont la loi pour eux, donc prendre un avocat sera inopérant. Par contre, il y a une reprise de notre dossier, avec une ré-étude de parcelle pour une meilleure acceptabilité de tous.

M. Didier Martin indique que lors de la réunion on était parti d'une présentation rapide et de l'arrivée prochaine de la déclaration préalable, a finalement une ré-étude du dossier.

Mme Solène Migliorati expose également qu'il y a aussi une attente d'une meilleure couverture de réseau.

M. Le Maire complète en indiquant qu'il y a beaucoup de fil orange à terre, avec des lieuxdits, où il n'y a plus ni téléphone ni internet. Orange a été mis au courant. 7 dépannages ont été faits. Il est nécessaire de faire le signalement auprès d'Orange avec le numéro du poteau et de garder le numéro d'intervention afin que la commune puisse intervenir également.

Eoliens :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une seconde demande d'implantation d'éoliennes sur le même secteur. Une commission plénière va être organisée afin que le conseil municipal se positionne.

Rues :

Mme Geneviève Menoret souligne que certaines rues du bourg sont très sales.

M. Régis de Barmon répond qu'en effet les agents du service espace vert sont face à cette insalubrité. La plupart des personnes détenant des chiens, ne ramassent pas les excréments alors même que cela relève du civisme.

Le Maire clôt le conseil à 23h09
Le Maire / Jérôme Ricordel



Prochain Conseil municipal : 27/01/2021 à 20h